



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 7 juin 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame et monsieur les conseiller-ère Denise Laferrière et Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absente madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2006-825

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 24 MAI 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 24 mai 2006 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2006-826

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 21 - 8 165,17 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 21 - 223 072,21 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 20 - 6 316,11 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 18 - 1 212 667,60 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 21, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 21, la liste des réquisitions numéro 20 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 18 :

| <b>Numéro de la liste</b>        | <b>Description</b>               | <b>Montant</b>  | <b>Période</b>    |
|----------------------------------|----------------------------------|-----------------|-------------------|
| Liste PA numéro 21               | Pièces de comptes à payer        | 8 165,17 \$     | 22 au 26 mai 2006 |
| Liste PD numéro 21               | Pièces de comptes à payer        | 223 072,21 \$   | 22 au 26 mai 2006 |
| Liste des réquisitions numéro 20 | Pièces de comptes à payer        | 6 316,11 \$     | 22 au 26 mai 2006 |
| Liste des embauches numéro 18    | Embauche de personnel temporaire | 1 212 667,60 \$ | 15 au 19 mai 2006 |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-827**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-20 - 814 805,97 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 MAI 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-20 d'un montant total de 814 805,97 \$ pour la période du 18 au 24 mai 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-828**      **SOUMISSION 2006 SI 131 - BELNET COMMUNICATIONS INC. - ACHAT DE COMMUTATEURS-AIGUILLEURS DE MARQUE FOUNDRY - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 38 195,65 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Belnet Communications inc., 1604-206, rue Michael, Ottawa, Ontario, K1B 3T7, pour la fourniture de commutateurs-aiguilleurs de marque Foundry, pour un montant total de 38 195,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 4 mai 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------------|----------------|---|
| 13450-554-51659    | 4 521,28 \$    | Réseautique entr./équip. inf.   |
| 13470-692-51660    | 6 781,91 \$    | Harmonisation des technologies d'information équip. non-capitalisable |
| 18-60001-001-51661 | 24 568,01 \$   | Équipements informatiques SI 03 04                                    |
| 04-13493           | 2 324,45 \$    | équipements informatiques<br>TPS à recevoir - Ristourne               |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-829\***      **SUBVENTION DE 50 000 \$ DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU COEUR-DES-VALLÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC GILLES-MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est à réaliser des travaux d'aménagement au parc Gilles-Maisonneuve;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux prévoient, entre autres, la construction d'un site de planche à roulettes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-vallées est disposée à verser une subvention de 50 000 \$ afin d'ajouter une structure supplémentaire au site de planche à roulettes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la subvention de 50 000 \$ de la Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-vallées et d'affecter ce montant au projet d'aménagement du parc Gilles-Maisonneuve.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assitant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir à cet effet.

Le trésorier est autorisé à virer au budget de l'année 2006 la subvention à recevoir de la Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-Vallées pour l'ajout d'une structure supplémentaire au site de planche à roulettes au parc Gilles-Maisonnette et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE    | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION                                      |
|----------|-----------|-----------|--|
| 01-82180 | 50 000 \$ |           | Aménagement parc Masson-Angers                   |
| 03-10110 |           | 50 000 \$ | Dépense immobilisable financée par activité fin. |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.**

Adoptée

CE-2006-830\*

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU 2006, VOLET 2 - 3 015 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de son assemblée du 17 mai 2006, a pris connaissance du rapport d'analyse du Programme d'initiatives du milieu, volet 2 pour les demandes reçues au 30 avril 2006 de la part des organismes éligibles :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire du 17 mai 2006, recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 3 015 \$ afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tels qu'indiqués ci-dessous sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

|  |          |
|--|----------|
| Fédération québécoise de la faune (regroupement) | 1 500 \$ |
| Ado Jeunes inc.                                  | 1 000 \$ |
| TVC 22   | 275 \$   |
| La maison de l'amitié                            | 240 \$   |

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT  | DESCRIPTION   |
|-----------|----------|---|
| 71030-971 | 3 015 \$ | Soutien aux organismes communautaires contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-831\*

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU 2006, VOLET 1 - 46 050 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur assemblée du 17 mai 2006, ont pris connaissance du rapport d'analyse du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 1 de l'ensemble des demandes reçues au 30 avril 2006 de la part des organismes reconnus par la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire représentant une contribution de 46 050 \$ afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 1.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tels qu'indiqués ci-dessous et en conformité avec le rapport d'analyse. Ces montants sont versés à titre de contribution pour l'année 2006 et représentent un montant total de 46 050 \$ :

|   |           |
|---|-----------|
| Relais des jeunes Gatinois                    | 750 \$    |
| SAGA Jeunesse                                 | 10 700 \$ |
| Comité des partenaires secteur Le Baron       | 2 800 \$  |
| Ado Jeunes inc. (Parc John H. Luck)           | 5 600 \$  |
| Ado Jeunes inc. (Parc Rivière-Blanche)        | 5 000 \$  |
| Ado Jeunes inc. (camp de basketball)          | 1 000 \$  |
| Corporation des loisirs de Masson-Angers inc. | 5 000 \$  |
| M-Ado Jeunes                                  | 2 400 \$  |
| M-Ado Jeunes CDC Rond Point                   | 5 000 \$  |
| Maison de l'amitié                            | 3 000 \$  |
| École de voile Outaouais                      | 4 800 \$  |

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                                  |
|--------------|----------------|---|
| 71030-971    | 46 050 \$      | Soutien aux organismes communautaires contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-832

**SOUSSION 2006 SP 078 - DESSAU-SOPRIN INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - BILANS D'OPÉRATION ET DE SURVEILLANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE COOK, DU PARC LA BAIE ET DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS PINK - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 59 813 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Dessau-Soprin inc., 900, boulevard de la Carrière, suite 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de « Bilans d'opération et de surveillance du lieu d'enfouissement sanitaire Cook, du parc La Baie et du dépôt de matériaux secs Pink » au montant total de 59 813 \$ incluant les taxes, et ce, pour un mandat de 5 ans, soit de 2006 à 2010, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 mars 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds aux budgets des années 2007, 2008, 2009 et 2010 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE           | MONTANT   | DESCRIPTION   |
|-----------------|-----------|---|
| 41110-411-51662 | 12 963 \$ | Administration - Environnement serv. prof. et génie |
| 04-13493        | 840 \$    | TPS à recevoir - Ristourne                          |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-833

**SOUSSION 2006 SI 090 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX POUR LE PARC VILLAGE-LUCERNE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 47 371,79 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-St-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux au parc Village-Lucerne, au coût total de 47 371,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 18 avril 2006, et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|--------------------|--------------|--|
| 18-60018-001-51663 | 44 488,92 \$ | Structure de jeux - Parc Village-Lucerne structure de jeux |
| 04-13493           | 2 882,87 \$  | TPS à recevoir - Ristourne                                 |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE     | DÉBIT        | CRÉDIT       | DESCRIPTION  |
|-----------|--------------|--------------|--|
| 71483-692 | 44 488,92 \$ |              | Alain Riel - de Deschênes – aménagement // équip. non-capitalisable          |
| 03-10110  |              | 44 488,92 \$ | Dépense immobilisable financée par activité fin. // équip. non-capitalisable |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-834

**AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME CIMA+ POUR LE PROJET D'IMPLANTATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LUCERNE ET DE LA RUE VICTOR-BEAUDRY - 24 937,42 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney Est, Bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude de concepts, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, le tout dans le cadre du projet d'implantation de feux de circulation à l'intersection du boulevard de Lucerne et de la rue Victor-Beaudry, au montant total de 24 937,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services professionnels déposée en date du 13 avril 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30231-002-51664 | 23 419,82 \$ | Feux de circulation - Boul. Lucerne/rue Victor-Beaudry honoraires professionnels |
| 04-13493           | 1 517,60 \$  | TPS à recevoir - Ristourne   |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION   |
|--------------|-----------|-----------|---|
| 06-30231-003 | 10 000 \$ |           | Feux de circulation - Boul. Lucerne/rue Victor-Beaudry // contingences              |
| 06-30231-002 |           | 10 000 \$ | Feux de circulation - Boul. Lucerne/rue Victor-Beaudry // honoraires professionnels |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-835\***  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2008-751\*  
et modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2009-35\*

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2003-777 - CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC - VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE ET PROGRAMME ACCÈS-LOGIS - AUTORISATION DE DÉPLACER LE PROJET MON CHEZ-NOUS DU SECTEUR D'AYLMER AU SECTEUR DE GATINEAU AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION AVEC LES HABITATIONS UNIES-VERS-TOIT D'UN PROJET COMMUN COMPORTANT AU TOTAL 81 UNITÉS SUR LE MÊME SITE - 1 250 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes Mon Chez-Nous et Unies-Vers-Toit ont soumis conjointement à la Commission permanente sur l'habitation, en décembre 2005, un projet de construction comportant 81 logements sociaux pour des familles à revenu faible ou modeste, dans le secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet Mon Chez-Nous, déjà approuvé par la Ville de Gatineau, devait se réaliser dans le secteur d'Aylmer mais des problèmes légaux en ont empêché la réalisation et en dépit des efforts déployés par l'organisme, aucun autre site n'a pu être trouvé dans ce secteur pour relocaliser le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet Unies-Vers-Toit a été sélectionné et jugé recevable par la Commission permanente sur l'habitation, suite à l'appel de projets lancé en 2004;

**CONSIDÉRANT** le peu de disponibilité de terrains répondant aux critères du programme, une certaine flexibilité de la Ville doit être offerte aux organismes communautaires pour faciliter la réalisation de leurs projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission permanente sur l'habitation a recommandé, lors de sa séance tenue le 21 décembre 2005, de déplacer le projet Mon Chez-Nous du secteur d'Aylmer au secteur de Gatineau et de permettre la réalisation du projet de 81 unités de logements sur le même site que le projet Unies-Vers-Toit, afin de concrétiser un projet répondant aux besoins d'une même clientèle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission permanente sur l'habitation a également recommandé de supporter financièrement ce projet soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre des programmes Logement abordable Québec - volet social et communautaire et Accès-Logis, ce dernier répondant aux critères de sélection de projets établis par la Ville :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de déplacer, du secteur d'Aylmer au secteur de Gatineau, le projet Mon Chez-Nous et le transfert des 31 unités de logement de ce projet au projet Les Habitations Unies-Vers-Toit afin de permettre la réalisation d'un projet conjoint comportant au total 81 unités sur le même site, répondant aux besoins d'une même clientèle;
- d'octroyer aux organismes Mon Chez-Nous et Les Habitations Unies-Vers-Toit une contribution municipale totale de 1 250 000 \$ pour la construction de 81 logements sociaux sur la rue Notre-Dame et le boulevard Maloney Est, le tout conformément aux informations dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre des programmes Logement abordable Québec - volet social et communautaire et Accès-Logis;
- d'abroger sa résolution numéro CM-2003-700 adoptée le 17 juin 2003 afin de transférer la contribution financière originalement attribuée au projet Mon Chez-Nous au nouveau projet conjoint ci-haut indiqué;
- de s'engager envers la Société d'habitation du Québec à défrayer, pour une période de cinq ans, les 17 suppléments au loyer prévus dans ce projet.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce nouveau projet et sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'aménagement et du développement du territoire, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 250 000 \$ aux organismes Mon Chez-Nous à l'attention de monsieur Benoit Fortin, 18, rue Hamel Gatineau, Québec, J8P 6M7 et Les Habitations Unies-Vers-Toit à l'attention de madame Nathalie Normand, 95, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R5.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer au poste budgétaire 02-52100-962 — Office municipal d'habitation.

La résolution numéro CE-2003-777 adoptée le 28 mai 2003 est abrogée en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT    | DESCRIPTION  |
|-----------|------------|--|
| 63212-972 | 507 000 \$ | Subv. 2005 P.A.L. et P.L.A. volet social<br>Re-272 subventions   |
| 63211-972 | 193 000 \$ | Subv. 2004 P.A.L. et P.L.A. volet social<br>Re-253 subventions   |
| 63210-972 | 550 000 \$ | Subv. R-67 et R-107 P.A.L. et P.L.A.<br>volet social subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-836**

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN INC. - 31 AOÛT 2006 - 335 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Phillion, Luc Angers et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée au profit de L'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais Métropolitain inc. le 31 août 2006.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 335 \$ à l'ordre de L'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais Métropolitain inc. à l'attention de monsieur Henri Kingsberry, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION   |
|-----------|---------|---|
| 11407-972 | 95 \$   | Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier<br>subventions |
| 11412-972 | 50 \$   | Joseph De Sylva - du Versant<br>subventions           |
| 11414-972 | 95 \$   | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp<br>subventions   |
| 11411-972 | 95 \$   | Luc Angers - des Promenades<br>subventions            |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-837**

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE LA CORPORATION DU CLUB DE FOOTBALL NICOLAS-GATINEAU - 23 AOÛT 2006 - 300 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé et Richard Côté à participer à une activité organisée par le club de football Nicolas-Gatineau le 23 août 2006.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Yvon Boucher à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du club de football Nicolas-Gatineau, 360, boulevard La Vérendrye Est, Gatineau, Québec, J8P 6K7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                      |
|-----------|---------|--|
| 11410-972 | 100 \$  | Denis Tassé - des Riverains subventions          |
| 11415-972 | 100 \$  | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions |
| 11413-972 | 100 \$  | Richard Côté - de Bellevue subventions           |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-838**

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE HÉBERGE VAC DESJARDINS - 24 AOÛT 2006 - 440 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier ainsi que messieurs les conseillers Pierre Philion, Denis Tassé et Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par Héberge Vac Desjardins qui aura lieu le 24 août 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 440 \$ à l'ordre de Héberge Vac Desjardins à l'attention de monsieur Sylvain Germain, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                       |
|-----------|---------|---|
| 11406-972 | 110 \$  | Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions    |
| 11407-972 | 110 \$  | Pierre Philion - de St-Raymond-Vanier subventions |
| 11410-972 | 110 \$  | Denis Tassé - des Riverains subventions           |
| 11412-972 | 110 \$  | Joseph De Sylva - du Versant subventions          |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-839**  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2009-230

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - CONSEIL D'ADMINISTRATION 2006-2007 - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE - MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à assister aux réunions du conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 – Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-840**

**SUBVENTION DE 200 \$ - MAISON ALONZO-WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Maison Alonzo-Wright à l'attention de monsieur André Boyer, président du conseil d'administration, 2425-A, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention pour soutenir le projet de conservation du patrimoine bâti.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                    |
|--------------|----------------|---------------------------------------|
| 11409-972    | 200 \$         | Simon Racine - de Limbour subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-841**

**SUBVENTION DE 400 \$ - PAROISSE SAINT-JEAN-MARIE-VIANNEY - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la paroisse Saint-Jean-Marie-Vianney à l'attention de monsieur Germain Dubé, président du comité, 26, Onzième Avenue Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6A4, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper au profit des plus démunis des paroisses Saint-Jean-Marie-Vianney, Sainte-Rose-de-Lima, Sainte-Maria-Goretti et Saint-René-Goupil qui aura lieu le 11 novembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                                 |
|--------------|----------------|--|
| 11418-972    | 50 \$          | Marc Bureau – maire subventions                    |
| 11406-972    | 50 \$          | Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions     |
| 11407-972    | 50 \$          | Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier subventions |
| 11411-972    | 50 \$          | Luc Angers - des Promenades subventions            |
| 11412-972    | 50 \$          | Joseph De Sylva - du Versant subventions           |
| 11413-972    | 50 \$          | Richard Côté - de Bellevue subventions             |

|           |       |  |
|-----------|-------|--|
| 11414-972 | 50 \$ | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |
| 11415-972 | 50 \$ | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-842\*

**SOUSSION 2006 SP 096 - DESSAU-SOPRIN INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - AMÉNAGEMENT DE MESURES D'ATTÉNUATION DE LA VITESSE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 85 072,49 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Dessau-Soprin inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet « Aménagement de mesures d'atténuation de la vitesse » au montant total de 85 072,49 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 mars 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Le trésorier est autorisé à puiser un montant de 100 000 \$ à même le surplus accumulé affecté « Mesures d'atténuation de la vitesse », tel que prévu à la résolution numéro CM-2006-329 adoptée le 25 avril 2006 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT      | DESCRIPTION   |
|-----------|--------------|---|
| Futur FDI | 79 895,29 \$ | Honoraires professionnels – Mesures d'atténuation de la vitesse |
| 04-13493  | 5 177,20 \$  | TPS à recevoir – Ristourne                                      |

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.**

Adoptée

CE-2006-843

**SOUSSION 2006 SP 103 - CIMCO RÉFRIGÉRATION, DIVISION OF TOROMONT INDUSTRIES LTD - REMPLACEMENT DU REFRIGDISSEUR ET DU RÉSERVOIR TAMPON À L'ARÉNA BARIBEAU - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉSHUMIDIFICATION PAR ROUE THERMIQUE AUX ARÉNAS CHOLETTE ET BEAUDRY ET AU CENTRE SPORTIF DE BUCKINGHAM - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 138 283,06 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Cimco Réfrigération, Division of Toromont Industries Ltd, 93, Hines Road, Unit 7, Kanata, Ontario, K2K 2M5, pour le remplacement du refroidisseur et du réservoir tampon à l'aréna Baribeau et de la fourniture et l'installation d'un système de déshumidification par roue thermique aux arénas Cholette et Beaudry et au Centre sportif de Buckingham, au montant total de 138 283,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 20 avril 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION                                   |
|--------------------|---------------|---|
| 11-60013-001-51665 | 129 867,66 \$ | Réfrigération dans les aréna<br>réfrigération |
| 04-13493           | 8 415,40 \$   | TPS à recevoir - Ristourne                    |

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-844**

**SOUSSION 2006 SI 114 - TECHNOLOGY RAMP DESIGN - FOURNITURE ET  
INSTALLATION DE PLANCHE À ROULETTES - SECTEURS DE HULL ET DE  
MASSON-ANGERS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 47 735,38 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Technology Ramp Design, 52A, route 138, Cap-Santé, Québec, G0A 1L0, pour la fourniture et l'installation d'équipements de planche à roulettes pour les parcs du Plateau et Desjardins situés dans le secteur de Hull et au parc St-Jean-de-Brébeuf situé dans le secteur de Masson-Angers, le tout au montant total de 47 735,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 mai 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|--------------|--------------|--|
| 18-40031-002 | 23 927,54 \$ | Travaux d'immobilisations – District de<br>Val-Tétreau – Parc du Plateau               |
| 18-40035-006 | 7 669,78 \$  | Travaux d'immobilisations – District de<br>Hull – Parc Desjardins                      |
| Futur FDI    | 13 233,06 \$ | Travaux d'immobilisations – District de<br>Masson-Angers – Parc St-Jean-de-<br>Brébeuf |
| 04-13493     | 2 905,00 \$  | TPS à recevoir – Ristourne   |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE     | DÉBIT        | CRÉDIT       | DESCRIPTION   |
|-----------|--------------|--------------|---|
| 71496-692 | 13 233,06 \$ |              | Luc Montreuil - de Masson-Angers –<br>aménagement // équip. non-capitalisable   |
| 03-10110  |              | 13 233,06 \$ | Dépense immobilisable financée par<br>activité fin. // équip. non-capitalisable |

Un certificat du trésorier 6 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-845**

**SUBVENTION DE 800 \$ - FONDATION PAVILLON DU PARC - MEMBRES DU  
CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de la Fondation Pavillon du Parc à l'attention de madame Sylvie Descoeurs, 768, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B8, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 8 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION   |
|-----------|---------|---|
| 11418-972 | 50 \$   | Marc Bureau – maire<br>subventions                    |
| 11406-972 | 50 \$   | Louise Poirier - de l'Orée-du-parc<br>subventions     |
| 11407-972 | 50 \$   | Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier<br>subventions |
| 11408-972 | 50 \$   | Denise Laferrière - de Hull<br>subventions            |
| 11411-972 | 50 \$   | Luc Angers - des Promenades<br>subventions            |
| 11412-972 | 50 \$   | Joseph De Sylva - du Versant<br>subventions           |
| 11413-972 | 50 \$   | Richard Côté - de Bellevue<br>subventions             |
| 11414-972 | 50 \$   | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp<br>subventions   |
| 11415-972 | 50 \$   | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche<br>subventions   |
| 11416-972 | 50 \$   | Luc Montreuil - de Masson-Angers<br>subventions       |
| 11417-972 | 50 \$   | Jocelyne Houle - de Buckingham<br>subventions         |
| 11402-972 | 100 \$  | André Laframboise - de Lucerne<br>subventions         |
| 11403-972 | 50 \$   | Alain Riel - de Deschênes<br>subventions              |
| 11409-972 | 50 \$   | Simon Racine - de Limbour<br>subventions              |
| 11410-972 | 50 \$   | Denis Tassé - des Riverains<br>subventions            |

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-846

**SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE TOURAINE -  
DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association communautaire de Touraine à l'attention de monsieur Gérard Lalonde, président, 69, rue de Provence, Gatineau, Québec, J8T 4V2, à titre de subvention pour le bon fonctionnement de l'Association.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                |
|-----------|---------|--|
| 11410-972 | 500 \$  | Denis Tassé - des Riverains<br>subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-847

**SUBVENTION DE 2 000 \$ - LEUCAN OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de Leucan Outaouais, 233, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8P 2V5, à titre de subvention dans le cadre de leur activité « tête rasée » qui aura lieu le 10 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|----------------|---|
| 11418-972    | 1 000 \$       | Marc Bureau – maire<br>subventions                                |
| 11413-972    | 185 \$         | Richard Côté – de Bellevue<br>subventions                         |
| 11417-972    | 50 \$          | Jocelyne Houle - de Buckingham<br>subventions                     |
| 11416-972    | 50 \$          | Luc Montreuil - de Masson-Angers<br>subventions                   |
| 11415-972    | 25 \$          | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche<br>subventions               |
| 11414-972    | 50 \$          | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp<br>subventions               |
| 11412-972    | 50 \$          | Joseph De Sylva - du Versant<br>subventions                       |
| 11411-972    | 50 \$          | Luc Angers - des Promenades<br>subventions                        |
| 11410-972    | 100 \$         | Denis Tassé - des Riverains<br>subventions                        |
| 11409-972    | 100 \$         | Simon Racine - de Limbour<br>subventions                          |
| 11408-972    | 50 \$          | Denise Laferrière - de Hull<br>subventions                        |
| 11407-972    | 50 \$          | Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier<br>subventions             |
| 11406-972    | 100 \$         | Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc<br>subventions                 |
| 11405-972    | 40 \$          | Patrice Martin - de Wright–Parc-de-la-<br>Montagne<br>subventions |
| 11403-972    | 50 \$          | Alain Riel - de Deschênes<br>subventions                          |
| 11402-972    | 50 \$          | André Laframboise - de Lucerne<br>subventions                     |

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-848

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 14 JUIN 2006 - 140 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Phillion à participer à une activité organisée par la Chambre de commerce de Gatineau le 14 juin 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 140 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION  |
|-----------|---------|--|
| 11407-972 | 140 \$  | Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-849**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME PASCALE GOUGEON AU POSTE DE TECHNICIEN - LIEUX DE DIFFUSION CULTURELLE, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DIFFUSION CULTURELLE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien – lieux de diffusion culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs, (poste numéro N-2006-008 au plan d’effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l’engagement et la permanence de madame Pascale Gougeon au poste de technicien – lieux de diffusion culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

La date d’entrée en fonction de madame Pascale Gougeon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Pascale Gougeon sera celui de la classe 9, 3<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l’ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72134-112 – Salle Jean-Després – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-850**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME SONIA BLOUIN AU POSTE D’AGENT CULTUREL EN PATRIMOINE, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION ANIMATION CULTURELLE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d’agent culturel en patrimoine au Service des arts, de la culture et des lettres, division animation culturelle, Module de la culture et des loisirs, (poste numéro N-2006-001 au plan d’effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l’engagement et la permanence de madame Sonia Blouin au poste d’agent culturel en patrimoine au Service des arts, de la culture et des lettres, division animation culturelle, Module de la culture et des loisirs.

La date d’entrée en fonction de madame Sonia Blouin sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Sonia Blouin sera celui de la classe X, 3<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l’ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72410-112 – Patrimoine – Réguliers – Cols blancs.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE     | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION                    |
|-----------|-----------|-----------|--------------------------------|
| 72011-999 | 26 950 \$ |           | Politique culturelle // autres |
| 72410-112 |           | 26 950 \$ | Patrimoine // réguliers/blancs |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-851

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME DANIELLE RAINVILLE AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / COMMUNAUTAIRE, SERVICE DE POLICE, DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / communautaire au Service de police, division du soutien organisationnel, (poste numéro 346 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Danielle Rainville au poste de commis spécialisé / communautaire au Service de police, division du soutien organisationnel.

Madame Danielle Rainville est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Danielle Rainville sera celui de la classe 04, 5<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Service de police - soutien – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-852

**MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR ROCH LÉPINE AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - BÂTIMENTS, CENTRE DE SERVICES D'AYLMER, SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – bâtiments au Centre de Services d'Aylmer au Service d'urbanisme, (poste numéro N-2006-029 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Roch Lépine au poste de technicien spécialisé – bâtiments au Centre de Services d'Aylmer au Service d'urbanisme.

Monsieur Roch Lépine est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Roch Lépine sera celui de la classe IX, 3<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 - Aylmer - Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-853**

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MICHEL MASSÉ AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - PROJETS ET SOUTIEN TECHNIQUE, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler le poste de chef de division – projets et soutien technique au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement pour une période déterminée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Michel Massé à titre de chef de division – projets et soutien technique au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement, et ce, pour une période de trois ans à compter du 6 juillet 2006 jusqu'au 5 juillet 2009.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 – Adm. - Traitement et gestion des matières résiduelles – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-854**

**DÉMISSION DE MONSIEUR FRANÇOIS GRAVEL AU POSTE D'AGENT, SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur François Gravel occupant le poste d'agent au Service de police a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité prend acte de la démission de monsieur François Gravel au poste d'agent au Service de police, et ce, à compter du 15 mai 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur François Gravel les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur François Gravel pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-855

**DÉMISSION DE MONSIEUR ANTONI GENDRON AU POSTE DE WEBMESTRE, SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Antoni Gendron occupant le poste de Webmestre au Service des communications a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité prend acte de la démission de monsieur Antoni Gendron au poste de Webmestre au Service des communications, et ce, à compter du 16 mai 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Antoni Gendron les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Antoni Gendron pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-856

**DÉMISSION DE MONSIEUR STÉPHANE CHARTRAND AU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Stéphane Chartrand occupant le poste de conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité prend acte de la démission de monsieur Stéphane Chartrand au poste de conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines, et ce, à compter du 16 juin 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Stéphane Chartrand les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Stéphane Chartrand pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-857

**RETRAITE DE MONSIEUR CAMILLE BOUCHARD, ÉLECTRONICIEN C, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Camille Bouchard, électronicien C au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> octobre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 29 ans et 11 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Camille Bouchard les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Bouchard leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-858**

**RETRAITE DE MONSIEUR GASTON COURCHESNE, JOURNALIER I, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – 1<sup>er</sup> JANVIER 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gaston Courchesne, journalier I au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 9 ans et 9 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Gaston Courchesne les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2007, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Courchesne à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Courchesne leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-859**

**RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR JEAN-PAUL DUBOIS, AGENT, SERVICE DE POLICE – 1<sup>er</sup> JUIN 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Paul Dubois, agent au Service de police a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1<sup>er</sup> juin 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 30 ans et 6 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jean-Paul Dubois les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1<sup>er</sup> juin 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Dubois leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-860**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - APPEL D'OFFRES 2006 SI 178 - SERVICES PROFESSIONNELS - DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE - MÉTHODE KAIZEN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité nomme les membres du comité de sélection suivants pour la sélection d'une firme d'experts pouvant seconder et conseiller le comité stratégique d'amélioration continue et former des animateurs à l'interne dans le but d'implanter une démarche d'amélioration continue basée sur la méthode Kaizen à savoir :

- monsieur Roland Morin, directeur, Module des travaux publics et de l'environnement;
- monsieur Jacques Tremblay, directeur, Centre de services de Gatineau;
- madame Colette Côté, chef de section, développement organisationnel, Service des ressources humaines;
- madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Direction générale, servira de substitut en cas d'absence d'un des membres déjà énumérés;
- un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

De plus, ce comité autorise le Service des finances, division de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes ayant leur établissement au Québec.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif